

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 2

*Objet : Participation
association sauvegarde
du patrimoine*

Date de convocation :
18 mai 2021

Date d'affichage :
18 mai 2021

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
17

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 25 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Jean-Pierre ANGLAS, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association de sauvegarde du patrimoine de Lunel souhaite participer aux financements des travaux de ravalement de la façade de l'église de Lunel pour de 22 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la participation financière de l'association de sauvegarde du patrimoine de Lunel d'un montant de 22 000 € pour financer les travaux de ravalement de la façade de l'église de Lunel.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL